



LES MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES LA VILLE DE GIVORS VOUS INFORME

L'ÉTAT

- **Un fonds de solidarité de l'Etat jusqu'à 1 500 euros** par entreprise avec la possibilité de report du paiement des loyers et factures (eau, gaz, électricité) : www.economie.gouv.fr/dgfip
- **Un délai de paiement des charges sociales**
 - Un délai de paiement / remise d'impôts : www.impots.gouv.fr/portail/node/13465
 - Un échelonnement des crédits bancaires sur le site de la Banque de France
- **Des lignes de crédit de trésoreries** : BPI France : 0 969 370 240 (appel gratuit)
- **Résoudre un conflit avec un fournisseur** : Médiateur de l'Entreprise - www.mieist.bercy.gouv.fr
- **Dispositif exceptionnel d'activité partielle** : www.travail-emploi.gouv.fr

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Plan d'urgence pour soutenir l'économie - Tél : 08 05 38 38 69 (du lundi au vendredi) pour recueillir les demandes des chefs d'entreprise, les informer sur les dispositifs et les orienter.
- **À partir du 15 avril, les entreprises en difficultés**, sous réserve d'éligibilité, peuvent obtenir une aide complémentaire de 2 000 euros : contact-rhone@auvergnerhonealpes-entreprises.fr ou 04 72 75 47 90.
- Aide allant jusqu'à 500 euros pour **aménager les comptoirs des pharmacies, des commerces alimentaires et buralistes** : Demande en ligne sur le site de la Région - www.auvergnerhonealpes.fr.

LA MÉTROPOLE DE LYON

- **Une aide exceptionnelle de 1 000 euros par mois**, en mars et en avril. Il est nécessaire de faire d'abord la demande auprès de l'État pour l'aide de 1 500 euros.

L'aide est pour les très petites entreprises (TPE), les indépendant-es et les micro-entreprises :

- Dont l'établissement a dû fermer ou qui appartiennent à un secteur particulièrement touché
- Qui ont perdu une partie importante de leur chiffre d'affaires

- **Échelonnement des paiements de la taxe de séjour**, en lien avec les services de l'État. Cette mesure vise à soulager immédiatement la trésorerie des hôteliers et hébergeurs du territoire.

Pour toute question sur l'aide de la Métropole : urgenceecocovid@grandlyon.com.

DES INTERLOCUTEURS DÉDIÉS SONT MOBILISÉS PRÈS DE CHEZ VOUS

- **DIRECCTE** : ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr ou 04 72 68 29 69
- **Chambre de Commerce et d'Industrie** : Pour les entreprises : 04 72 40 58 58 (7 jours/7 de 9 à 17h) ou infos@lyon-metropole.cci.fr
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** : Pour les artisans : contact@cma-lyon.fr ou 04 72 43 43 00.
coronavirus@cma-lyon.fr est dédiée aux artisans impactés économiquement.
- **Administrateurs et mandataires judiciaires** : 0 800 94 25 64 (numéro vert gratuit)
- **Experts-comptables** : 0 800 06 54 32 (numéro vert gratuit)
- **Barreau de Lyon** : consultations gratuites par téléphone, du lundi au vendredi - 04 72 60 72 72
- **Contacts BPI - Lyon** : www.bpifrance.fr/Contactez-nous/Direction-regionale-Lyon - 04 72 60 57 60
- **Parcours Créateur** : soutien individualisé aux auto, micro et entrepreneurs indépendants pour les démarches administratives, numériques et faire un point sur chaque situation : 07.60.69.19.85 ou valerie@grainesdesol.fr